Compte-rendu conseil municipal Vendredi 20 mai 2022 – 19H00

Présents : Excusés :

HAUTEVILLE Laurent LIZZI Dimitri

REQUET Christophe JONDEAU David

FIGUREAU Marie-Laure Autre personne présente :

ISNARD Sébastien

MICHAUD Nadine MORELLO Corinne (secrétaire de mairie)

LIZZI Marilyne BIGOT Nicolas

CETTOUR-CAVE Laëtitia

GARIN Patrick

ORDRE DU JOUR

- 1 Dossier CDAS 2022 Travaux toiture Centre d'accueil
 Mission Maîtrise d'Œuvre Honoraires DELERCE Centre d'accueil
 Lancement Appel d'Offres travaux Toiture Centre d'accueil
- 2 Décision modificative remarques sur affectation résultat 2021 Opération d'Ordre.
- 3 Subventions versées aux Associations (BP 2022) Projet musical Ecole -
- 4 Renouvellement contrat Agent technique (Charli ISNARD)
- 5 Préparation Elections Législatives (12 et 19 juin 2022)
- 6 Affaires diverses

1 - Dossier Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2022 pour la rénovation du toit de la cure.

Une demande de subvention auprès du département au titre du CDAS 2022 à hauteur de 45% du montant des travaux va être déposée.

L'état va participer par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 18000 euros.

Le cabinet DELERCE sera le maître d'œuvre et il s'occupe de lancer l'appel d'offre.

2 – Décision modificative - remarques sur affectation résultat 2021 - Opération d'Ordre.

Budget: affectation du résultat 2021; Modification suite à des opérations d'écritures.

3 - Subventions versées aux Associations (BP 2022) - Projet musical Ecole.

Les subventions seront affectées comme suit :

- APE collège Henri Corbet : 200 euros.
- Association de chasse : 150 euros.
- APE La Vernaz : 500 euros.
- Association gym La Vernaz : 150 euros.
- Locomotive (association pour les enfants atteins de maladie grave) : 150 euros.
- Alzheimer : 150 euros
- Secours catholique de la vallée d'Aulps : 150 euros.
- Recherche médical contre le cancer : 150 euros.

Pour le projet musical de l'école une demande de subvention va être faîte et la mairie va participer.

4 - Renouvellement contrat Agent technique (Charli ISNARD)

Le contrat de l'agent technique Charly Isnard a été renouvelé pour un an.

5 - Préparation Elections Législatives (12 et 19 juin 2022)

Répartition des horaires d'astreinte pour les conseillers municipaux en vue des élections législatives du 12 et 19 juin 2022.

6 - Affaires diverses

- L'école aurait 50 inscrits potentiels pour l'année prochaine ce qui permettrait peutêtre de conserver 3 classes. La décision sera prise par la commission le 4 juin.
- Mr et Mme NVIDANT possèdent des terrains sur le territoire de la commune et proposent de les vendre à la commune. Il faudra examiner ceci de plus près car ce sont des petites parcelles isolées.
- Les employés communaux demandent à la commune de participer davantage à la prise en charge de leur mutuelle. Actuellement cette prise en charge s'élève à 20 euros par mois au prorata des heures travaillés. Le conseil municipal se prononce pour une augmentation à 30 euros/ mois toujours au prorata des heures travaillées.

Fin de la session à 20H30